

Tonner Drones abandonne le dernier instrument à prix variable

Cannes, le 13 mai 2024 à 18:00

Tonner Drones ("Tonner Drones" ou la "société") a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu un accord avec les Constituants-bénéficiaires de la Fiducie A pour mettre fin au dernier instrument à prix variable de la société.

- Accord de résiliation du dernier instrument à prix variable de la société
- Réduction de la dilution potentielle, estimée entre 15% et 20%
- Réduction de la dette globale estimée à plus d'un million d'euros
- La société attend un bénéfice comptable du rachat de la dette de la Fiducie A avec une décote
- Nouvelles restrictions de vente imposées à la Fiducie A afin de réduire leur impact sur le cours de l'action
- De nouvelles obligations, avec un prix de conversion fixe, sont en train d'être négociées avec de nouveaux investisseurs, et seront émises pour financer des paiements au comptant à la Fiducie A et ainsi réduire la dilution.
- La direction de l'entreprise est susceptible de prendre part à la transaction visant à mettre fin à l'instrument à prix variable.
- La direction s'efforce de simplifier la structure du capital

L'un des principaux objectifs de la direction lors de son arrivée chez Tonner Drones en juin 2023 était de mettre fin à tous les instruments à prix variable hérités du passé. Tonner Drones a mis fin avec succès à la relation de longue date de la société avec Yorkville le 1er mars 2024¹. Après l'augmentation de capital réussie annoncée le 2 avril 2024², la société s'est attachée à mettre fin au contrat avec la Fiducie A dès que possible.

L'encours de la dette envers Fiducie A s'élevait à 2,1 millions d'euros. Tonner Drones a conclu un accord avec les Constituants-bénéficiaires de la Fiducie A pour un montant de 1,5 million d'euros.

La Fiducie A recevra dans les prochains jours un premier paiement comptant de 300 000 € et un second paiement le 17 juillet 2024 de 400 000 €. Ces versements seront financés par une nouvelle obligation qui ne comporte pas de notion de prix variable. Les conditions de cette nouvelle obligation sont en train d'être négociées avec D.M. van den Ouden, l'un des membres du conseil d'administration de Tonner Drones, qui est susceptible de participer au financement de cette obligation pour permettre à la société d'effectuer ces paiements au comptant. Les conditions précises de cette nouvelle obligation seront publiées dans un autre communiqué de presse après son exécution.

Tout au long du mois de mai, la Fiducie A pourra émettre des avis de conversion à la Société pour un maximum de 13,3 millions d'actions.

La Fiducie A recevra un total supplémentaire de 20 millions d'actions d'une valeur nominale de 0,025 €, par l'émission de quatre tranches distinctes de 5 millions d'actions le premier jour des mois de juin, juillet, août et septembre 2024.

¹ https://Tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2024/03/2024-03-01_CP-Tonner-Drones-met-fin-a-la-relation-OCA-avec-Yorkville.pdf

² https://Tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2024/04/Tonner-Drones-CP-Resultat-AK-DPS_Final.pdf



Ensemble, les paiements au comptant à la Fiducie A et les actions converties émises au cours des cinq prochains mois à la Fiducie A entraîneront une dilution estimée entre 15 % et 20 %, une réduction significative de la dette de la Société et la fin des instruments à prix variable.

De nouvelles mesures ont également été introduites pour limiter la capacité de la Fiducie A à influencer le cours de l'action par des opérations agressives. La Fiducie A ne pourra vendre qu'un maximum de 13,5 % du volume quotidien jusqu'à 5 millions du volume quotidien, et 10 % après 5 millions du volume quotidien. Le nombre maximum d'actions que la Fiducie A peut vendre en une journée est plafonné à 1M.

Un calcul final sera effectué le 30 septembre 2024 afin de s'assurer que la Fiducie A a reçu précisément 1,5M€. Un paiement maximal de 400 0000 € au comptant sera versé à la Fiducie A le 1er octobre 2024 dans l'éventualité où le produit de la Fiducie A serait inférieur à 1,5 M €.

Si Tonner Drones ne verse pas tout ou partie des paiements au comptant à la Fiducie A, cette dernière reprendra l'exercice de BSAE1 pour récupérer le montant au comptant manquant. Néanmoins, l'intention de Tonner Drones est d'effectuer tous les paiements au comptant et de réduire ainsi la dilution.

"Je suis un investisseur et j'ai toujours pensé que les instruments de financement à prix variable étaient injustes pour les actionnaires. C'est pourquoi j'ai décidé de faire un autre investissement, pour permettre à la société de racheter cet instrument à prix variable à la Fiducie A et de protéger tous les actionnaires, y compris ceux qui ont récemment investi dans l'émission de droits (à 0,025 €) et qui soutiennent maintenant notre mission de reconstruction de la société. En rachetant cet instrument à prix variable, la Société réduit sa dette afin qu'elle puisse aller de l'avant sans la pression de ces instruments à prix variable. La dette de la société est maintenant à plus long terme et ne la met donc plus sous pression. Compte tenu de la dépendance catastrophique de DeltaDrone à l'égard de ces instruments de tarification variables, il s'agit d'une étape importante pour Tonner Drones. La direction a investi massivement dans l'entreprise, à la fois sous forme de dettes et de capitaux propres. Cette étape est essentielle pour regagner la confiance du marché et rompre définitivement avec le passé. La direction et le conseil d'administration sont déterminés à continuer à travailler dur pour assurer le succès de l'entreprise et créer de la valeur pour nos actionnaires", a déclaré D.M. van den Ouden, membre du conseil d'administration.

Fin du communiqué de presse.

À propos de Tonner Drones : Tonner Drones (anciennement Delta Drone) développe des drones et des technologies associées pour les secteurs de la défense et de la sécurité intérieure. Tonner Drones détient des participations précieuses dans certains des principaux fabricants français de drones civils et militaires. La stratégie de Tonner Drones consiste à tirer parti de ses participations dans ces entreprises par le biais d'une gestion active des actifs, d'un fonds de capital-investissement et en s'associant à d'autres fonds de capital-investissement pour devenir un important consolidateur de l'industrie. Des revenus supplémentaires peuvent être obtenus grâce à des redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones auprès de fabricants reconnus. Tonner Drones ne prévoit pas de posséder une usine, mais elle est déterminée à maintenir la R&D pour ses produits et systèmes en France.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur www.Tonnerdrones.com

Si vous souhaitez en savoir plus ou si vous êtes intéressé par un partenariat : contact@Tonnerdrones.com

Drones Tonner
Diede van den Ouden
Communication financière
investors@Tonnerdrones.com

Drones Tonner
Fabrice Astre
Relations avec la presse
press@Tonnerdrones.com

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de Tonner Drones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de Tonner Drones.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant Tonner Drones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de Tonner Drones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, Tonner Drones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.